

Formation

Repérage, orientation et prise en charge des violences faites aux femmes

Mise à jour : 03/04/2023

Contexte de la formation

« En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans, qui au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelle commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 femmes. En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. »¹

Ces chiffres alarmants sont le reflet d'une réalité sur laquelle il est important d'agir, notamment, en donnant aux professionnels de santé les informations nécessaires à la prise en charge les victimes.

Cette formation permet la mise en œuvre de connaissances, notamment juridique, des outils, des compétences nécessaires au repérage, à la prise en charge et à l'accompagnement des femmes victimes de violence.

Publics concernés

Sage-femmes (CHM, libéral et PMI) et pharmaciens

Prérequis

Professionnels exerçant à Mayotte

Objectifs de la formation

- Sensibiliser les professionnels de santé au repérage, à l'orientation et au suivi des femmes victimes de violences
- Améliorer la prise en charge et le suivi des femmes victimes de violences

Objectifs pédagogiques, à l'issue de la formation, le professionnel sera capable de :

- Identifier les différentes formes de violences
- Reconnaître les signes de violences chez une femme
- Orienter une femme victime de violence
- Formuler une information préoccupante
- Connaître les réseaux de prise en charge des victimes de violences conjugales

Contenu

Apport théorique divisé en différentes parties :

- Présentation générale (définition, différentes formes de violences, chiffres...)
- Comment repérer et reconnaître les signes de maltraitance
- Les différents modes de communication, l'accueil des victimes, la posture du professionnel
- Le cadre légal, les outils juridiques, l'orientation et les structures de prise en charge

¹ Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-referance-violences-faites-aux-femmes>

- L'ordonnance de protection
- Echange, discussion et récapitulatif

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont les suivants :

- Utilisation d'un PowerPoint pendant la formation
- Mises en situation
- Echange de pratiques
- Partages de documents
- Démarche participative

Méthode mobilisée

Cette formation se déroule en présentiel.

Date et lieu

- 9 mai 2023, de 8h à 12h, à l'EPFAM – Cavani Mamoudzou
- 7 juin 2023, de 8h à 12h, à l'EPFAM – Cavani Mamoudzou

Durée de formation

Durée totale : 4h

Horaire

De 8h à 12h

Tarifs

Aucun frais d'inscription. Formation financée par le Réseau périnatal de Mayotte.

Intervenants

Malika BOUTI, conseillère conjugale et familiale ACFAV
Zabibou DJABIRI, juriste ACFAV

Modalités et délais d'accès

Inscription des participants à partir du lien google form ci-dessous :
<https://forms.gle/eMQmMgbxsuMSqPWH7>

Ce lien est présent sur le site internet des réseaux de santé Mayotte.

Il est également envoyé aux cadres des différents services (CHM, PMI) et aux libéraux, pour diffusion au sein de leur service.

Clôture des inscriptions lors que le nombre de participants maximum (17 participants par session) sera atteint. Auquel cas, les professionnels peuvent s'inscrire jusqu'à la veille de la formation.

Modalités d'évaluation

Test d'évaluation pré et post formation

Indicateurs de résultats

Résultats tests d'évaluation
Questionnaire de satisfaction



Contact

Mme Anne-Sophie BONNIN, sage-femme coordinatrice Repema (également référente pédagogique) : annesophiebonnin@repema.org

Accessibilité des personnes en situation de handicap

Merci de prendre contact avec notre référente handicap, Mme Chaïma MADI HARIBOU, par téléphone au 0639 66 62 59 ou par mail à projets-prevention@repema.org

Qualité et Performance

Formation en cours sur l'année 2023